

Le Point

Le bulletin destiné aux collaborateurs des établissements
et des résidences de santé et de services sociaux

Publié par

Le Curateur public
du Québec

À la rencontre de la personne

Formation des personnes-ressources, un bilan très favorable

Depuis octobre 2007, le Curateur public propose des séances de formation en matière de protection des personnes incapables aux personnes-ressources du réseau de la santé et des services sociaux. La création de la fonction de personne-ressource (pivot) dans le dossier du Curateur public visait à améliorer les connaissances de nos rôles et de nos responsabilités réciproques. Aussi, les formations sont données dans la perspective de former des agents multiplicateurs qui, à leur tour, transmettent leur savoir aux intervenants concernés. Le réseau étant souvent le point de départ du processus d'ouverture d'un régime de protection, les personnes-ressources désignées par leur agence ou leur établissement sont ainsi initiées aux étapes à franchir jusqu'à ce que le tribunal rende sa décision. Le réseau étant aussi concerné au premier plan par le processus de réévaluation d'un régime de protection, la formation permet à ces personnes-ressources d'en connaître le cadre juridique ainsi que les exigences du Curateur public et du tribunal.

Faits saillants

- Les agences de santé et de services sociaux ont offert une collaboration efficace pour l'organisation des sessions de formation.
- L'évaluation de la satisfaction des participants quant aux objectifs et au contenu est très positive. Les objectifs sont adaptés aux besoins du réseau et le contenu est très pertinent. Souvent, on nous dit que ce contenu va même au-delà des attentes. (Suite p. 2)

Formation des personnes-ressources, un bilan très favorable p. 1

Des documents pour appuyer la réflexion sur de nouvelles avenues de protection p. 4

La gestion des allocations personnelles p. 5

Connaissez-vous le Répertoire des aides techniques? p. 6

Les brèves p. 7

Le Point, votre référence en matière d'information sur la protection des personnes incapables

Depuis 2007, 426 personnes-ressources ont été formées au cours de 26 sessions offertes à l'échelle du territoire du réseau de la santé québécois.

- Les outils de formation s'avèrent des références très utiles : références juridiques, bulletins d'information, formulaires...
- L'expertise des formateurs du Curateur public est appréciée, d'autant plus qu'ils s'adaptent aux situations particulières vécues par les intervenants du réseau.
- Des pivots autonomes de certains établissements donnent eux-mêmes la formation dans leur milieu.

Les liens ainsi créés entre le Curateur public et les établissements se concrétisent dans la qualité des rapports transmis pour l'ouverture d'un régime et pour sa réévaluation, dans les discussions sur des cas complexes ou lors du traitement de signalements.

Des suites prometteuses

Réservée à celles et ceux qui sont désignés par leur établissement en tant que personnes-ressources, la formation

prévoit un volet de suivi et de soutien afin qu'une fois formés, les participants puissent bien assumer leur rôle de « référence » dans leur milieu respectif. Ainsi, selon les demandes, des sessions de mise à jour seront données, en collaboration avec les agences. D'ailleurs, le MSSS et le Curateur public réfléchissent sur les moyens les plus efficaces pour assurer la stabilité et la pérennité de cette formation.



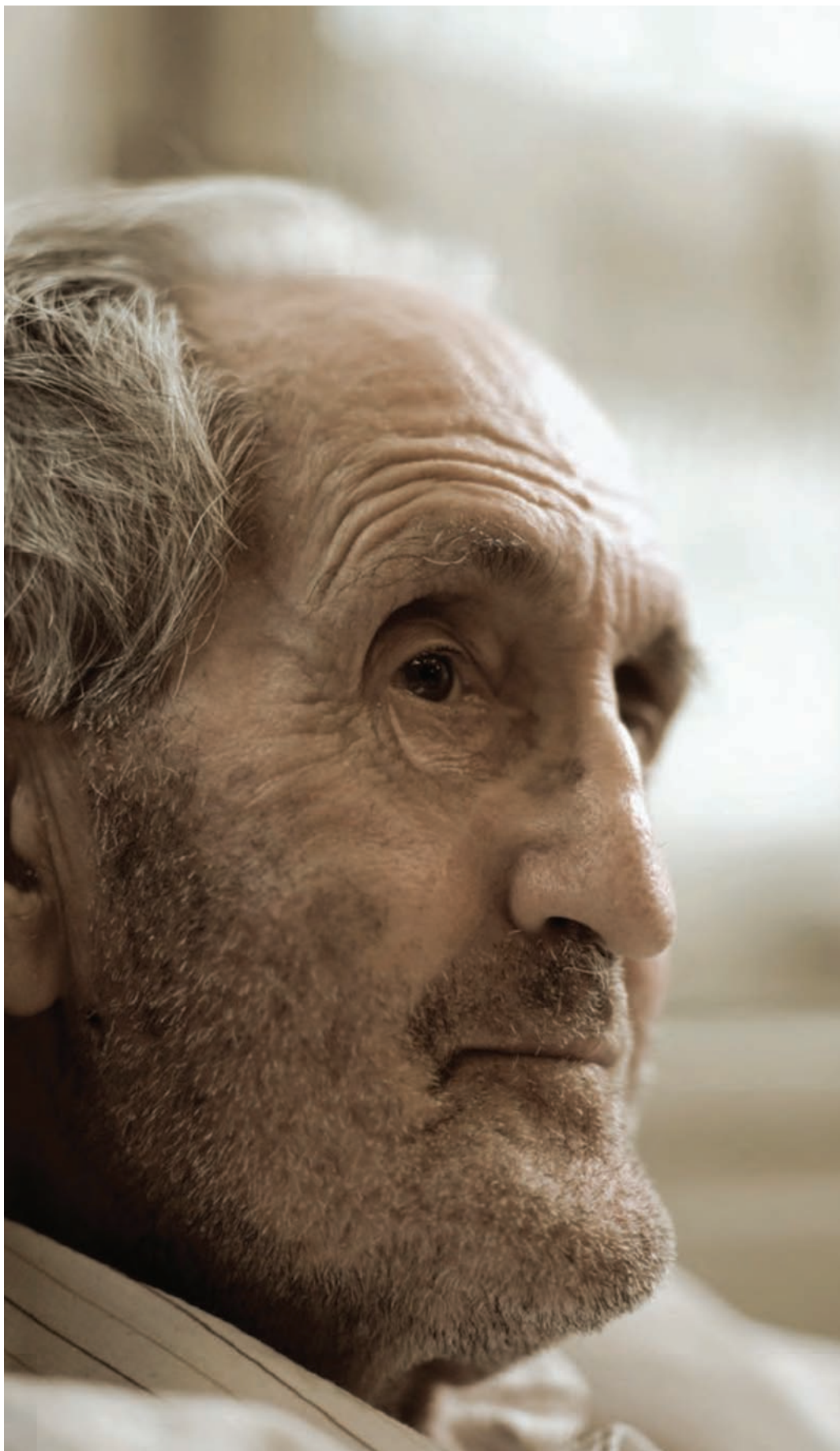
Quelques-uns des trente participants à une formation des personnes-ressources donnée à Québec en mars 2009

Pour savoir si des séances sont prévues dans votre région prochainement, informez-vous auprès de la personne-pivot désignée par votre CSSS ou par votre agence.

Le cahier remis aux participants aux séances de formation est disponible dans le site Web du Curateur public. Les modules suivants sont téléchargeables de la section « Réseau de la santé » du site :

- | | | |
|------------|-----|---|
| Module 1 | >>> | Présentation générale du Curateur public |
| Module 2 | >>> | L'inaptitude et le besoin de protection |
| Module 3 | >>> | Les alternatives aux mesures de protection |
| Module 4 | >>> | Les mesures de protection légales |
| Module 5 | >>> | Le processus d'ouverture d'un régime de protection et l'évaluation de l'inaptitude et des besoins de protection |
| Module 6 | >>> | La réévaluation de l'inaptitude et du besoin de protection |
| Module 7 | >>> | Les consentements |
| Module 8 | >>> | La représentation légale |
| Module 9 | >>> | Les interventions du Curateur public |
| Module 10a | >>> | La gestion des biens de la personne |
| Module 10b | >>> | Les aides techniques |
| Module 10c | >>> | La gestion des allocations pour dépenses personnelles |
| Module 11 | >>> | Les signalements et le traitement des plaintes |
| Module 12 | >>> | Les sites Web du Curateur public |

Source : www.curateur.gouv.qc.ca



**Quelques
commentaires
recueillis sur la
formation des
personnes-
ressources :**

*« C'est une formation
indispensable à notre
rôle de pivot. »*

*« Tous les modules
sont intéressants et
pertinents à
connaître. »*

*« Il est intéressant de
voir le réseau et le
Curateur arrimer leur
compréhension et
leurs actions. »*

Les pistes d'action dégagées pourraient assurer aux personnes inaptes de demain l'accès aux meilleures mesures de protection possibles.

Des documents pour appuyer la réflexion sur de nouvelles avenues de protection

Depuis l'automne 2008, la curatrice publique, Diane Lavallée, mène une vaste réflexion gouvernementale sur la révision du dispositif de protection des personnes inaptes au Québec.

Un comité interministériel, formé de représentants des ministères de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, de l'Emploi et de la Solidarité, de la Famille et des Aînés, ainsi que du Secrétariat du Conseil du trésor a été mis en place. De plus, une consultation auprès des principaux partenaires des milieux associatifs et communautaires a eu lieu entre les mois de novembre 2008 et juin 2009.

Protection assurée par les proches ou par l'État, forces et limites du dispositif actuel, formules novatrices expérimentées ailleurs dans le monde, tout a été discuté lors de cette démarche de réflexion exploratoire. En effet, la curatrice publique et ses représentants ont été à la rencontre de nombreux intervenants afin de récolter avis et commentaires.

Pour guider la réflexion, quatre publications sont maintenant disponibles sur le site Web du Curateur. Une cinquième brochure qui porte sur les expériences étrangères sera bientôt disponible. Ces documents et les différents commentaires recueillis lors des consultations

Les quatre premiers documents de la série *Révision du dispositif de protection des personnes inaptes* peuvent être téléchargés du site Web du Curateur public (section « Publications – Documents de référence ») :

http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/majeur/outils/publications/docum_ref.html

Volume 1, mars 2009 : Évolution du Curateur public

Qui est le Curateur public, quelle est son histoire et quels sont ses défis d'avenir?



Diane Lavallée
Curatrice publique du Québec

vont aider à dégager les pistes d'action qui pourraient assurer aux personnes inaptes de demain l'accès aux meilleures mesures de protection possibles.

Les objectifs que visent le Curateur public pour 2009-2010 sont :

- la consolidation des services de qualité en tenant compte du dispositif de protection actuel et des défis auxquels il doit faire face;
- la livraison des grandes orientations et des avenues les plus prometteuses pour l'évolution du dispositif, et la détermination de leurs effets.

Nous continuerons de vous tenir informés des développements de cet important dossier dans la prochaine édition du *Point*.

Volume 2, mars 2009 : Réflexion – Enjeux et considérations

Pourquoi évaluer le dispositif de protection actuel? Quels sont les objectifs du projet et quel est le contexte dans lequel évolue notre société?

Volume 3, mars 2009 : Quelques moyens autres que les mesures de protection légales

Outre la possibilité d'homologuer un mandat donné en prévision de l'incapacité ou d'ouvrir un régime de protection, existe-t-il d'autres moyens pour protéger une personne lorsque survient son incapacité?

Volume 4, mars 2009 : Le dispositif actuel en bref

Que faire lorsque survient l'incapacité et que des mesures de protection légales sont nécessaires? Comment se préparer à cette éventualité? Quelles sont les étapes du processus judiciaire pour homologuer un mandat ou pour ouvrir un régime de protection?

La gestion des allocations personnelles

Le contrôle de la gestion des allocations pour dépenses personnelles des personnes que le Curateur public représente est une responsabilité qu'il partage avec le réseau de la santé et des services sociaux. Ce contrôle est inscrit dans le rapport annuel des centres hospitaliers, des CHSLD et des centres de réadaptation depuis 2004-2005. Depuis 2006, les établissements sont tenus de rendre compte de leur gestion de ces allocations dans leur

rapport financier. À l'occasion des visites d'appréciation de la qualité des services du MSSS, la gestion des avoirs des personnes représentées fait partie des critères évalués.

Quelques constats

La connaissance du guide *La gestion de l'allocation pour dépenses personnelles des personnes représentées par le Curateur public* a augmenté de 26 % en cinq ans, soit de 2004 à 2009. La majorité (80 %) des ressources et des établissements visés connaissent ce guide, et ce, quel que soit le type de milieu de vie.

(Suite p. 6)

80 % des ressources et des établissements visés connaissent ce guide



Guide *La gestion de l'allocation pour dépenses personnelles des personnes représentées par le Curateur public* avec une **fiche de comptabilité personnelle détachable**

À retenir

Les curateurs délégués poursuivent la diffusion du guide des allocations pour dépenses personnelles dans tous les milieux de vie. Ils s'assurent qu'il est distribué aux personnes directement concernées, en particulier lors :

- de la prise de juridiction
- d'un changement de milieu de vie
- des visites à la ressource ou à l'établissement.

Le guide est non seulement mieux connu en 2009, mais il a aussi intégré des milieux plus difficiles à joindre : les ressources intermédiaires, les ressources de type familial et les ressources privées. L'objectif du Curateur public de faire connaître ses attentes en matière de gestion des allocations pour dépenses personnelles au moyen du guide progresse donc de façon remarquable.

Des points positifs

- Utilisation d'une fiche comptable largement implantée.
- Conformité aux critères d'achat énoncés par le guide :
 - le respect des goûts, des habitudes, des aptitudes et des limitations de la personne;
 - le respect des biens à son usage exclusif;
 - le respect des ressources financières disponibles;

- l'autorisation d'achat a servi à l'acquisition du bien visé : vérification visuelle ou consultation de la personne et de son entourage;
- les dépenses excédant 75 \$ à coût unitaire ont préalablement été autorisées.

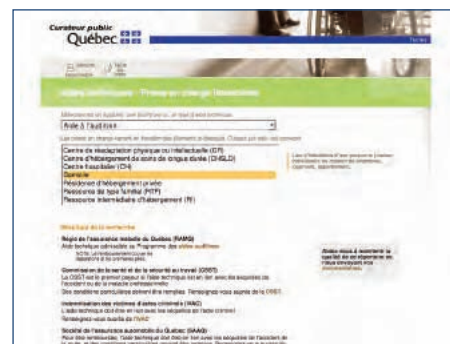
Un point à améliorer

- La conservation des factures ou des reçus pour des biens « facturables », achetés pendant le mois visé par la vérification, reste cependant à améliorer dans l'ensemble des milieux de vie.

Connaissez-vous le Répertoire des aides techniques?

Depuis l'automne 2006, le Curateur public diffuse un répertoire électronique interactif unique, appelé **Aides techniques – Prises en charge financières**. Cet outil recense les sources de financement, principalement gouvernementales, auxquelles on peut faire appel pour le remboursement d'un fauteuil roulant, d'une orthèse, d'une prothèse, de culottes d'incontinence, de lunettes, ou de toute autre aide visant à corriger, à compenser, à soulager ou à neutraliser une déficience ou une incapacité, à prévenir ou à réduire un handicap.

Et n'oubliez pas, vos commentaires et suggestions nous aideront à maintenir



et à bonifier la qualité de ce répertoire. Écrivez-nous à information@curateur.gouv.qc.ca, en mentionnant que votre message concerne le *Répertoire des aides techniques*.

Le rapport annuel 2007-2008 est en ligne

Le *Rapport annuel de gestion 2007-2008* du Curateur public a finalement été déposé à l'Assemblée nationale en avril dernier. En effet, sa publication a dû être retardée de quelques mois à cause notamment des élections de l'automne 2008 et de la nomination subséquente de M. Tony Tomassi en tant que nouveau ministre de la Famille et responsable du Curateur public. Rappelons que le rapport annuel de gestion fait état des activités du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, une période qui correspond à la deuxième année d'application du plan stratégique 2006-2010. Il présente également les états financiers vérifiés des comptes sous administration de l'exercice terminé le 31 décembre 2007. On peut consulter le rapport en ligne au <http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/publications/Rapport-annuel-2007-2008.pdf> ou commander un exemplaire papier à la Direction des communications, au 514 873-4074 ou 1 800 363-9020.



Un abonnement au bulletin *Le Point*? Rien de plus simple!

Vous connaissez des collègues qui ne reçoivent pas *Le Point* du Curateur public, mais qui seraient intéressés à le lire? Deux clics dans la section « Réseau de la santé » de www.curateur.gouv.qc.ca leur permettront de s'abonner à la version électronique.

Vous n'avez pas accès à un poste informatisé? Communiquez avec M^{me} Ginette Matte, de la Direction des communications, au 514 873-4901 pour recevoir un exemplaire imprimé.

(Suite p. 8)

M. Tony Tomassi
est le nouveau
ministre de la
Famille et
responsable du
Curateur public

Le Point s'est refait une beauté!

Vous avez entre les mains le premier numéro du bulletin Le Point, nouvelle mouture. À l'origine, ce périodique était publié en deux versions, *Le Point-Informations* et *Le Point-Orientations*. Avec le temps, la distinction éditoriale entre ces deux titres s'est estompée. C'est pourquoi tous vos sujets d'intérêt concernant les questions d'inaptitude et de protection juridique de personnes inaptes ou présumées inaptes se retrouveront dorénavant dans une seule et même publication, produite de trois à quatre fois l'an. Vos questions, commentaires et suggestions sont les bienvenus, car Le Point a pour objectif de vous fournir une information utile, concrète et à jour. N'hésitez pas à communiquer avec nous en écrivant à lepoint@curateur.gouv.qc.ca.



Le Point

est publié trois à quatre fois l'an par le Curateur public du Québec. Ce bulletin peut être téléchargé du site Web de l'organisme à www.curateur.gouv.qc.ca.

Ont contribué à ce numéro : Claudine Fyfe, Ginette Matte, Émilie Papillon, Nicole Paquet et Lucie René

Coordination : Jacqueline Racicot, Direction des communications.

Révision linguistique : Claire Thivierge, Écritures, etc.

Graphisme : Avion Rouge

Impression : Imprimerie Héon & Nadeau Itée

ISSN 1920-1176 (Imprimé)

ISSN 1920-1184 (En ligne)

Bulletin Le Point

Curateur public du Québec

600, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 4W9

Téléphone : 514 873-4074

Sans frais : 1 800 363-9020

Site Internet : www.curateur.gouv.qc.ca

Courriel : lepoint@curateur.gouv.qc.ca

La reproduction des textes est autorisée à la condition de mentionner la source.
Prochaine parution : octobre 2009

Curateur public
Québec

